

PV COMMISSION DES OFFICIELS TECHNIQUES N3 2018 REUNION NATIONALE - 8 DECEMBRE

Présents	PREVOST Christian, Président
Membres permanents	BUZZI Daniel, DAHM Jean-Pierre, DELACOUR Pierre, FRITEYRE Pierre, GRALL Jean-Marie, HERBAUT Christian, HURTES Robert, JOSIEN Daniel, LAURENT Annie, MARTIN Jean-Marcel, URBAIN Jean-Luc
Présidents de COT régionales	AVIGNON Daniel, BEZIADE Daniel, BOUILLOUX Alain, GORICHON-DIAS Marie-Anne, LEMOINE Annick, ROGER Patrice, TAFFOREAU Patrick
Invités :	CARLON Richard, directeur de l'Organisme de Formation de l'Athlétisme, VIRLOUVET Christine membre du Bureau fédéral chargée de la formation, LE PRIELLEC Jean-Yves Vice-président chargé de la CSO et de la COT, OLIVE Pierre, BARBOSA Ghislaine
Excusés :	ATTIBA Monique (MP= membre permanent), AYME Elise, DEMAY Xavier, JACQUOT Hervé, LAFONT Michel (MP), ZUGER Patricia (MP)

Christian PREVOST accueille les participants.

1/ Réforme de la formation du domaine Jury

Le Président rappelle que cette réunion est en grande partie basée sur la nouvelle formation, nouvelle plus sur la forme que sur le fond.

Il nous faudra être facilitateur, il faut que les comités départementaux prennent toute leur place dans ce nouveau système.

Le nouveau répertoire des qualifications a été validé par le Comité Directeur FFA en octobre 2017.

Des équivalences seront établies avec les nouveaux diplômés. Il ne s'agit pas de tout révolutionner mais de faire évoluer ce qui existe.

Seront créées des antennes régionales de l'OFA. D'autre part la CNCHS devient la CNCR.

Il est procédé à une présentation de la réforme de l'Organisme de Formation de l'Athlétisme (OFA) et sa déclinaison en région. Il est précisé le rôle respectif de la COT (règlements, désignations, etc.) et des représentants de la COT au sein du domaine Jury dans le cadre de l'unité pédagogique de l'OFA (groupes de travail pédagogique, formations en région).

Il est présenté l'ensemble des outils informatiques au service de la formation :

- présentation des domaines, et possibilité de voir directement le règlement des qualifications d'une part ou les modules qui constituent chaque diplôme d'autre part ;
- présentation du calendrier, avec son moteur de recherche permettant le tri par domaine, par territoire, par date, par mot clef ;
- présentation du guide d'orientation et des fonctionnalités associées jusqu'à l'inscription en ligne ;

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

33 Avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris cedex 13

Email : ffa@athle.fr

Tel : 01 53 80 70 00 - Fax : 01 45 81 44 66

- système d'inscription en ligne via le SI-FFA IEL (Inscription En Ligne) et inscription de toutes les formations sur le SI-FFA ;
- la plateforme de formation, notamment pour les fonctions d'aide aux formateurs.

Le principe du système d'évaluation est présenté :

- évaluation des modules via la plateforme (QCM) ;
- évaluation terminale sur le terrain, accompagnée d'une évaluation théorique si besoin.

Il est rappelé que la date bloquée de Mars (examens fédéraux), dans ce nouveau dispositif, n'a plus raison d'être.

Il est rappelé la décision de mettre fin au système actuel de prorogation. Un débat s'installe sur la nécessité néanmoins de maintenir un système de formation continue, en lien par exemple avec les évolutions réglementaires.

NB : A la date de finalisation de ce PV, l'ensemble de la filière est en cours de validation. Ainsi l'arbitrage ne serait plus une spécialité mais un diplôme généraliste dénommé juge-arbitre. (18 décembre 2018).

2/ Paris 2020, sélection du Jury

- Suite au principe acté de mettre en place un jury national, un groupe de travail « Jury » conjoint entre Paris 2020 et la FFA a été mis en place. Ce groupe s'est réuni une première fois afin de définir les modalités de recrutement des membres du jury. Les travaux ont abouti aux propositions ci-dessous qui seront communiquées aux Ligues par l'intermédiaire d'une circulaire fédérale qui sera diffusée en début d'année 2019 :
 - o examen samedi 14 septembre 2019 ;
 - o ouverture des candidatures au 1^{er} mars jusqu'au 31 juillet 2019 (? à confirmer). ;
 - o mise en place des centres d'examen en collaboration avec les Ligues ;
 - o obligation pour les officiels intéressés de renouveler leur licence dès début septembre ;
 - o la liste des retenus serait publiée fin novembre 2019 ;
 - o formation de Janvier 2020 à juin 2020 (formations spécifiques) ;
 - o environ 50 % des postes de jury seront réservés à la LIFA : toutes les ligues seront représentées.

Le test d'évaluation est ouvert aux officiels ayant une qualification JG3, JS3 ou JL3 (sous condition d'avoir une licence valide et qualification valide à la date de l'inscription)

Un recrutement spécifique sera mis en place pour :

- les postes particuliers (Equipe des départements, Chronométrie, Jury Semi-marathon, Antidopage) ;
- les officiels de qualification ex JG4 ;
- Les officiels des ligues Outre-Mer.

Ces propositions seront étudiées par le Comité de Pilotage Paris Athlé 2020 puis feront l'objet d'une circulaire fédérale.

3/ Résultats des examens de JG4 (ex JAG)

6 candidats. Aucun n'a obtenu la note de 15/20 exigée pour l'écrit.